

# CHARTRE QUALITEE DES PARTENAIRES

## 1° ENGAGEMENT DE SERVICE

Tous les partenaires IMOBOX s'engagent dans leurs domaines respectifs à apporter les services décrits dans l'espace partenaires du site : [www.imobox.fr](http://www.imobox.fr)

## 2° UN CONTACT DIRECT ET PRIVILEGIE

Le Conseiller IMOBOX s'engage à apporter à ses partenaires les informations nécessaires à une prise en charge optimum du client. En contre partie les partenaires s'engagent à rappeler les clients qui lui auraient été envoyé dans un délai maximum de 48h.

## 3° EVALUATION AJUSTEE DU BESOIN

Les partenaires s'engagent à apporter aux clients les informations et services liés à leurs besoins et de ne pas imposer une démarche commerciale « agressive ».

## 4° DES PARTENAIRES DE QUALITES

Tous les partenaires IMOBOX sont connus et reconnus dans leurs domaines d'activité respective et s'engagent à agir conformément aux normes éthiques et juridiques de leurs professions.

## 5° GARANTIE DES ENGAGEMENTS TARIFAIRES

Les partenaires s'engagent à garantir les tarifs et offres promotionnelles indiqués sur le site : [www.imobox.fr](http://www.imobox.fr) et s'engagent à avertir IMOBOX de toutes modifications tarifaires et IMOBOX s'engage à modifier les dites modifications dans les meilleurs délais.

## 6° SUIVI DU CLIENT TOUT AU LONG DU PROCESSUS COMMERCIAL

Les partenaires, ainsi que le conseiller IMOBOX, en charge du client, s'engagent à suivre le client tout au long du processus commercial.

## 7° RETRIBUTION FINANCIERE

Les partenaires sont amenés, pour certains d'entre eux, à rétribuer l'agence IMOBOX en fonction des dossiers qu'ils pourront réaliser grâce aux agences du réseau.

